

**Petite Enfance**

**REF : DPE2016002**

**Signataire : SA/AR/ML/LT**

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Leïla TLILI

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement n°15-222 "Publics et Territoires" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la Période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017**

**EXPOSE :**

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013-2017 engage la CNAF à accompagner la réduction des inégalités territoriales.

Le fonds « publics et territoires » est mobilisé sur la période 2013-2017 pour soutenir les projets apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et aux besoins spécifiques des familles.

L'accès des familles aux différents modes d'accueil du jeune enfant, notamment les familles les plus vulnérables ou rencontrant des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle est une priorité pour la branche famille.

Partant du constat que les établissements petite Enfance sont souvent confrontés à des urgences sociales temporaires (événements familiaux graves, ateliers socio linguistiques, etc....), le service Petite Enfance prévoit le développement de l'accueil exceptionnel d'urgence dans le cadre d'un quota de places et d'un pôle accueil exceptionnel assuré par un professionnel volant, dédiés à l'accueil d'un public fragilisé.

L'aide financière octroyée interviendra sous forme de subvention répartie par année d'exercice, de la manière suivante :

<b>ANNEE DE L'EXERCICE</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE</b>
2015	15 312€
2016	30 621€
2017	31 234€

La présente convention de financement est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n°15-222 "Publics et Territoires" - Axe 2 Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des questions d'employabilité ou à des situations de fragilité- entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2017.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 FEVRIER 2016**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. <b>TLILI Mohamed Fathi</b>	Représenté par :	M. RUER Marc
<b>M. LE HYARIC Patrick</b> ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
<b>M. ROZENBERG Silvère</b>	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

**Secrétaire de séance :** M. WOHLGROTH Antoine

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2016002

Signataire : SA/AR/ML/LT

**OBJET :Convention d'objectifs et de financement n°15-222 "Publics et Territoires" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la Période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention et de financement n° 15-222 « Publics et Territoires » Axe 2 – Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des questions d'employabilité ou à des situations de fragilité - entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013-2017, et ses orientations visant à accompagner la réduction des inégalités territoriales,

Vu le Fonds Publics et Territoires mobilisé sur la période 2013-2017, qui permet de renouveler les financements octroyés dans le cadre des appels à projets nationaux initiés durant la précédente convention d'objectifs et de gestion sur la période 2009/2013,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n° 15- 222 « Publics et Territoires » Axe 2 – Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des questions d'employabilité ou à des situations de fragilité - entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2017,

**DIT QUE** l'aide financière octroyée par la Caisse d'allocation familiales est répartie par année de la manière suivante :

2015	15 312€
2016	30 621€
2017	31 234€

Et sera inscrit au budget communal sur l'imputation :

Service	Chapitre	Article	Fonction
903	74	7478	64

Pour le Maire  
L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 19/02/2016  
Publié le : 19/02/2016  
Certifié exécutoire le : 19/02/2016

Pour le Maire  
L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

